



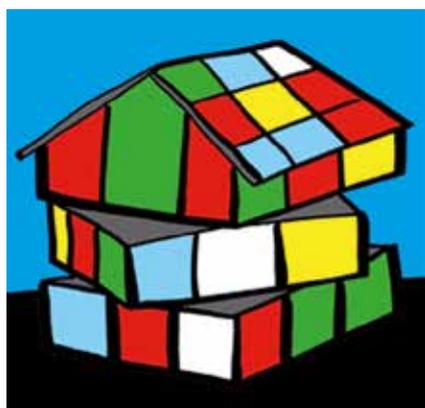
En direct des associations



Bulletin / janvier 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

14 DÉCEMBRE 2018



L'assemblée générale de l'association **ALPAF** (association pour le logement des personnels des finances) s'est tenue le 14 décembre 2018.

Elle s'est ouverte par la lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale (page4) au nom de l'ensemble des fédérations syndicales représentées.

Dans cette déclaration les fédérations ont dénoncé la reprise rétroactive de la subvention à hauteur de 4,9 M€ effectuée en fin d'année sur le budget 2018 sans que les représentants des usagers en aient été préalablement avertis. Elles ont également manifesté leur désaccord avec la loi ELAN et l'impact négatif que cette loi pourrait avoir sur le parc de logements de l'**ALPAF** et donc sur le patrimoine de l'association.

Enfin elles ont dénoncé la baisse de la subvention de 1M€ pour 2019.

La Présidente de l'**ALPAF**, Mme DANA, a ensuite informé les participants des changements intervenus au sein du collège de l'administration.

Le Directeur, M. VERROYE, a quant à lui fait part des changements intervenus dans l'association:

- recrutement d'un informaticien,
- recrutement d'un personnel pour traiter les aides et prêts,
- rupture conventionnelle de la comptable salariée dont le départ ne sera pas remplacé
- intervention d'un cabinet comptable une fois par mois pour venir en appui au service comptable.

La CGT a été désignée comme secrétaire de séance et le directeur de la DGE comme secrétaire adjoint.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

Année 2018

Les réservations de logements

Rappelons qu'ALPAF ne possède pas de logements en propre mais qu'elle a une politique de réservation de logements pour des durées de 15 à 30 ans.

Pour exercer son droit de réservation en faveur des personnels des finances par convention auprès de bailleurs, elle verse une somme moyenne de 60 000€ à 80 000€ en région parisienne.

Ces réservations se font généralement sur plan, les livraisons intervenant lorsque les constructions sont achevées.

Au 14 novembre 2018, le nombre de logements réservés en 2018 s'élève à 303 répartis ainsi :

- 273 en Île-de-France dont 150 meublés dans le cadre du renouvellement du foyer Domrény)
- 30 en province dont 12 à Mayotte.

D'ici la fin de l'année, 15 logements seront encore réservés.

La dépense globale pour les réservations en 2018 sera de 13,10 M€

9 annulations de réservations de logements conduisant à une nouvelle disponibilité de crédits de 0,5 M € ont également été enregistrés.

Les livraisons de logements au 14 novembre 2018

104 logements ont été livrés en 2018 (101 en Île-de-France et 3 en province).

En revanche, 109 logements en Île-de-France et 7 en province seront sortis du parc ALPAF dès lors que les conventions de réservation sont arrivées à expiration. Cela étant, les personnes qui occupent ces logements conservent leur droit d'occupation .

Le stock de logements libres et meublés fin 2018 est de 9.366 logements en Île-de-France et de 1598 en province.

ALPAF a commandé une enquête auprès des bailleurs sur le suivi de l'occupation des logements afin de s'assurer de la qualité d'ayant droit de l'occupant. Le taux de réponse est de l'ordre de 80 %.

Cette enquête lui permettra de libérer des logements occupés par des locataires qui n'ont plus le droit d'occuper ces logements ALPAF pour diverses raisons (perte de la qualité d'agent du Ministère, sous location, ...).

À l'inverse, Solidaires Finances s'est inquiété du sort des locataires qui subissent une forte pression à la hausse sur leur loyer, notamment lorsque leur logement est cédé à un autre bailleur ou à un propriétaire privé.

Ces derniers abusent parfois de la méconnaissance du droit des locataires pour tenter des hausses de loyer conséquentes et illégales. Mal informés, les locataires quittent leur logement.

Solidaires Finances a demandé à ALPAF une meilleure information des locataires sur son site internet.

Le Directeur a indiqué que la communication d'ALPAF devait effectivement progresser et qu'il prenait en compte la demande.

Toutefois, il a précisé que l'ADIL tenait une permanence mensuelle à l'ALPAF qui était particulièrement fréquentée.

Solidaires Finances a également demandé des précisions quant aux 5 logements neufs rendus pour un tour à Boulogne après livraison. La direction de l'ALPAF a indiqué que la demande n'avait pas suivi et qu'il faudrait éviter des réservations sur un grand nombre de logements au même endroit (33 logements au cas particulier).

Les attributions de logements

Pour plus de 900 candidatures, 678 logements meublés ont été attribués auxquels il faut ajouter 10 propositions de partenaires de l'ALPAF

C'est la deuxième année consécutive où l'ALPAF n'a pas réussi à satisfaire toutes les demandes.

Solidaires Finances demande que l'ALPAF fasse un effort supplémentaire, car cette situation compromet gravement l'arrivée des nouveaux agents dans les services en région Île de France.

En matière de logements vides, 943 (contre 837 en 2017) ont été attribués pour 1 308 demandes.

Solidaires Finances note favorablement cette avancée, mais des efforts sont encore à faire.

Les aides et les prêts

La demande d'Aide à la Première Installation (API) a augmenté de plus de 7 % en volume en 2018 et l'aide à la propriété de 4,50 %.

Les demandes de prêts sont plutôt en repli, en particulier le prêt immobilier complémentaire (-15 % en volume) dont on peut penser que les taux d'intérêts particulièrement bas pratiqués par les établissements bancaires limitent son attrait.

ALPAF constate une recrudescence de la fraude pour l'obtention de l'API (falsification de bail, invention de conjoint...).

Solidaires Finances a rappelé sa demande concernant le prêt pour le logement étudiant : elle souhaite qu'il soit transformé en aide (non remboursable), à tout le moins pour les revenus les plus bas en conservant le prêt pour les revenus plus élevés.

Un groupe de travail devrait avoir lieu en 2019 sur ce sujet ainsi que sur les conditions d'attribution de l'API (prise en compte de la zone d'habitat au lieu de celle de la résidence administrative).

Budget rectificatif pour 2018

Suite à la reprise par le Secrétariat Général de 4,9M€ sur la subvention de 2018 (voir la déclaration liminaire en annexe), ALPAF a été contrainte de puiser dans ses réserves pour faire face aux dépenses.

L'API, qui s'est élevée à 7 M€ au lieu des 6 M€ prévus au budget, a nécessité des reprises sur réserves.

De même l'absence de subvention pour les frais d'hébergement de l'association à hauteur de 1,3M€.

10 M € ont également été prélevés sur les réserves pour investissements afin de financer les 5 M€ de réservations supplémentaires de logements et le hold up de 5 M€ sur la subvention.

Au final, le résultat comptable est déficitaire (-1,4 M€) alors qu'il aurait dû être excédentaire (+0,5 M€).

Année 2019

La subvention qu'ALPAF doit recevoir du Secrétariat Général pour 2019 est de 18 M€.

ALPAF a prévu d'affecter 15,5 M€ au fonctionnement et 2,5 M€ à l'investissement.

7,8 M€ sont prévus pour le poste réservations de logements. La dépense pour les prêts est estimée à 14,9 M€.

Trésorerie

En 2018, 7,78 M € ont du été puisés dans les réserves comme expliqués ci-dessus du fait de la reprise de subvention.

La trésorerie d'ALPAF est de 38,96 M € au 31/12/2018.

Mais cette trésorerie est gagée à hauteur de 33,24 M€ puisqu'elle servira à payer à leur livraison les logements antérieurement réservés.

ALPAF, comme toute association doit aussi garder un fonds de précaution fixé à 3,7M€ (-il est destiné à payer les salaires, les loyers du siège et les loyers d'inoccupation).

En définitive, la trésorerie disponible d'ALPAF est très modeste et en 2019, ALPAF pourra difficilement puiser dedans.

Solidaires Finances a voté contre le budget rectificatif 2018 et contre le projet de budget 2019, en raison de la reprise de 4,9M€ sur la subvention 2018 et de la baisse de 1 M € de la subvention 2019.

La loi ELAN

La direction de l'ALPAF a indiqué avoir alerté par courrier le Secrétariat Général sur l'impact négatif que la loi ELAN pourrait avoir sur le parc de logements de l'association.

A cause de cette loi, on va passer d'une gestion de stock à une gestion de flux et le parc de logements risque d'être remis en cause. Il y a cependant des incertitudes sur le périmètre qui sera défini pour la gestion du flux.

ALPAF pourrait ainsi perdre des logements pour les agents du ministère.

Les bailleurs sociaux sont perplexes et il est difficile à ce stade d'avoir une appréciation fiable a priori. Il faudra attendre les décrets d'application qui devraient venir au printemps. L'ALPAF s'engage à tenir les représentants des usagers informés.

Les votes

La délibération n°3 concernait la revalorisation des barèmes pour l'accès aux prêts et le montant des prêts pour l'amélioration de l'habitat qui sera étendu aux travaux de mise aux normes de l'assainissement et sera doublé.

La délibération n°4 proposait l'extension du vote à main levée y compris en cas d'élection, sauf si un membre de l'AG fait la demande d'un vote à bulletin secret au moins 15 jours avant l'AG.

Solidaires Finances a voté pour ces deux délibérations.

La délibération n°5 concernait le toilettage de la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 et sa prolongation en 2019. Après avoir interrogé l'ALPAF sur la pertinence des recours aux marchés du secrétariat général pour le nettoyage des locaux du siège, **Solidaires Finances s'est prononcée favorablement sur cette délibération.**

En revanche, Solidaires Finances a voté contre l'avenant n°7 à la convention d'objectifs et de moyens fixant la subvention allouée à l'ALPAF à 18 M€ pour 2019.

Enfin **Solidaires Finances** a voté pour la délibération n°6 validant les admissions en non-valeur et les remises gracieuses pour un montant total de 22 552 €.

Renouvellement des membres

de l'assemblée générale

d'ALPAF après les élections du 6 décembre 2018

Il n'y aura pas de changement dans la répartition des sièges obtenus par les représentants des usagers suite aux élections professionnelles.

La date de l'assemblée Générale qui doit mettre en place le nouveau comité de direction et renouveler les membres de l'assemblée générale suite aux élections du 6 décembre est fixée au 19 mars.

Le groupe de travail sur les prestations (API, prêt logement étudiant) se tiendra le même jour.

Un forum logement aura lieu en avril 2019.

L'Assemblée Générale (comptes et bilan de l'année 2018) aura lieu le **20 juin au matin.**

Les représentants des usagers de Solidaires Finances à l'assemblée générale d'ALPAF sont à votre écoute . Ils visitent régulièrement les restaurants, à leur initiative ou à la demande des agents, et rencontrent les personnels de restauration lorsque des dysfonctionnements apparaissent.

Les représentants Solidaires Finances à l'ALPAF

**Baptiste ALAGUILLAUME, Dominique CRASPAIL, René DASSONVILLE,
Jean Marc GAYRAUD**



ASSEMBLEE GENERALE ALPAF 14 décembre 2018

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs semaines, des citoyens expriment une colère légitime pour avoir les moyens de vivre dignement. Ils demandent que cessent les politiques d'austérité qui frappent également les fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique, y compris ceux des administrations financières. Cette politique de restriction budgétaire s'attaque aux droits des agents des Finances et par conséquent à l'Action Sociale

Le Conseil de Surveillance d'ALPAF, convoqué ce 21 novembre 2018, a été boycotté par l'ensemble des Fédérations en raison du contexte budgétaire toujours aussi contraint et de pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans. Nous ne boycotterons pas cette Assemblée Générale, mais dénonçons au travers de cette liminaire commune toute la casse de l'Action Sociale.

Le projet de loi de Finances pour 2019 fait état d'un budget d'action sociale en baisse de 3,5M€ comparé au projet de loi de finances pour 2018 (hors titre restaurant). La subvention à ALPAF est en baisse de 1 M€ et ressort à 18 M€, loin de la subvention de 23,5M€ qui lui avait été accordée pour 2015.

De plus, le Secrétariat Général a décidé de reprendre à ALPAF une somme de 4,9M€ sur la subvention qui a été accordée à l'association pour 2018. Cette subvention s'élevait à 19M€ en loi de Finances.

Une telle reprise de subvention ne s'est jamais vue à l'Action Sociale !

Les représentants des usagers dénoncent cette révision a posteriori de la loi de Finances, cette ponction budgétaire sur les deniers d'ALPAF, l'absence totale d'information en amont des représentants des personnels et la non-transmission de l'avenant avant sa signature par la Présidente.

En 2016, 2017, 2018 ALPAF a entrepris un important travail de « nettoyage » de ses conventions de réservation de logements. Il en est résulté une diminution du parc réel de logements mais un abondement de trésorerie correspondant aux sommes avancées par ALPAF pour des logements non livrés. Il avait été acté que cet abondement serait affecté à des réservations au-delà de l'objectif si des opportunités se présentaient.

Tel fut le cas : ainsi, par exemple, des réservations à Paris sur de très belles adresses ont-elles pu être concrétisées.

Or aujourd'hui, 4,9 M€, destinés au mieux-être des agents du ministère et qui sont le fruit d'une très fine gestion et d'un énorme investissement de la part des personnels d'ALPAF sont retirés de son budget. C'est en conséquence à un véritable désaveu du travail des personnels d'ALPAF auquel nous assistons.

De plus, les perspectives de la loi ELAN, sans la moindre réaction du Ministère, sont désastreuses. Cette loi risque de porter un sérieux coup aux attributions de logements ALPAF pour les agents des MEF et nous interpelle quant à la survie d'ALPAF en tant qu'opérateur de logement social.

Les représentants des usagers condamnent de telles pratiques qui remettent en cause le travail des personnels d'ALPAF pour récupérer des sommes indûment payées et qui sont un coup inique porté à tous les agents en les privant de futurs logements, pourtant d'une nécessité absolue dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de forte tension immobilière.

Les ministres affirment que le logement des agents des MEF est une priorité, mais la réalité est toute autre. Ils sacrifient sur l'autel de la rigueur budgétaire une association qui n'a pourtant pas failli, bien au contraire. Les représentants des usagers invitent le Secrétariat Général à rétablir un dialogue social satisfaisant et à faire montre de responsabilité sociale. Cela passe d'abord par le respect des personnels et de leurs représentants.

Face à ces événements d'une extrême gravité pour les agents, les représentants des usagers exigent le rétablissement intégral de la subvention à ALPAF pour 2018 et qu'une disposition particulière en faveur du logement des agents des MEF soit intégrée dans la loi ELAN.

Notre présence à cette Assemblée Générale témoigne de notre entière confiance vis-à-vis de l'ensemble des services de l'ALPAF, et est un signe de notre responsabilité : nous ne souhaitons pas risquer de priver nos collègues de prestations en 2019 par une absence de vote sur le budget 2019.

Les représentants des usagers, membres de l'Assemblée Générale.